

Guide pour remplir votre demande de visa en ligne

Le but de ce document est de vous aider à remplir votre demande de visa en ligne.

La demande de visa en ligne est disponible en anglais seulement et il faut répondre à toutes les questions en anglais.

Ce document d'orientation est également disponible en arabe, chinois, français, hindi, russe, turc et ourdou.

Avant de commencer

Avant d'effectuer votre demande de visa en ligne, vous devriez lire toutes les informations sur les visas figurant sur le site Web du Service irlandais de naturalisation et d'immigration à www.inis.gov.ie.

Sur les pages « demande de visa », vous trouverez des informations sur les différents types de visas que vous pouvez demander et sur le processus de demande, y compris un guide sur les documents justificatifs que vous devez envisager de transmettre dans le cadre de votre demande.

Les pièces justificatives que vous choisissez de transmettre sont importantes, car elles fournissent des informations sur votre situation personnelle dans le pays depuis lequel vous faites la demande. L'agent des visas peut statuer votre demande en fonction des documents que vous transmettez. Notez que vous devez satisfaire l'agent des visas étant donné que le visa doit être accordé selon un but recherché.

Toutes les pièces justificatives doivent être en anglais ou accompagnées d'une traduction complète. Chaque document traduit doit contenir :

- La confirmation du traducteur qu'il s'agit d'une traduction exacte du document original,
- la date de la traduction,
- le nom complet et la signature du traducteur, et
- les coordonnées du traducteur.

Toutes les lettres transmises par une entreprise, une société ou une autre organisation devraient être sur papier à en-tête officiel et comporter les coordonnées complètes afin qu'elles puissent être vérifiées. Celles-ci doivent inclure une adresse postale complète, le nom de la personne à contacter, son poste dans l'organisation, son numéro de téléphone (fixe), son site Web, et son adresse e-mail (les adresses de messagerie telle que Yahoo ou Hotmail ne sont pas acceptées).

L'agent des visas examine chaque demande sur le fond et peut demander des informations ou des documents supplémentaires. Si votre demande doit être statuée par un des bureaux outre-mer du Service irlandais de naturalisation et d'immigration situés à Abou Dhabi, Abuja, Pékin, Londres, Moscou ou New Delhi, il est conseillé de vérifier également leurs sites Web pour plus d'information sur tout autre document qui peut être demandé par ces bureaux. Les informations de contact se trouvent sur www.dfa.ie sous la rubrique « Services au public »

Veillez vous assurer que toutes vos pièces justificatives sont prêtes à être transmises avant de remplir votre demande en ligne.

Présentation d'information ou de documents faux, frauduleux ou trompeurs

Si vous transmettez des informations fausses ou trompeuses, ou des pièces justificatives fausses, cela peut entraîner le refus de votre demande sans droit d'appel. Cela peut également vous empêcher de faire d'autres demandes de visa irlandais pour une période maximale de 5 ans.

Photos de passeport

Vous êtes également tenus de présenter 2 photos récentes au format passeport avec votre demande. Cette photo doit être :

- Récente, pas plus de 6 mois
- De taille minimum 35mm x 45mm, de taille maximale 38 mm x 50 mm
- Imprimée sur du papier photographique
- nettes et bien définie, et prise sur un fond uni blanc ou gris clair
- Une pose frontale regardant directement l'objectif et montrant le visage entier. Le visage doit représenter 70-80 % de la photo. L'expression doit être neutre avec les deux yeux ouverts et la bouche fermée. Il ne doit pas y avoir de cheveux couvrant les yeux.
- Seuls les couvre-chefs portés pour des raisons religieuses sont autorisés. Les bandeaux ne sont pas autorisés
- Les lunettes de soleil ne sont pas acceptées. Si vous portez des lunettes, elles doivent être de verre transparent de sorte que les yeux soient visibles

Visa séparé nécessaire

Toute personne souhaitant se rendre en Irlande nécessite son propre visa. Cela signifie que même si les personnes à votre charge figurent sur votre passeport, ils ont chacun besoin d'un visa séparé. Par conséquent, vous devez faire une demande de visa pour chaque personne souhaitant se rendre en Irlande. Des frais de visa doivent être payés pour chaque demande.

Les données biométriques

Vous pouvez être amené à fournir vos données biométriques, c'est-à-dire vos empreintes digitales et votre photo de face (en d'autres termes une photographie numérique), dans le cadre du processus de demande. Si cette exigence s'applique à vous, vous en serez informé lorsque vous présentez votre demande en ligne.

Si vous êtes tenu de fournir des données biométriques et que vous revendiquez à tort d'être exempté de données biométriques au moment de remplir votre formulaire de demande en ligne, cela peut entraîner des refus de votre demande sans droit d'appel, et vous empêcher de faire d'autres demandes de visa irlandais pour une période maximale de cinq ans.

Saisie de la demande de visa en ligne

Lorsque vous saisissez la demande de visa en ligne, vous devrez confirmer que vous avez lu toutes les informations sur les visas figurant sur notre site www.inis.gov.ie, les détails de nos obligations en matière de protection des données, y compris nos conditions générales et notre politique de confidentialité.

Ce service est seulement disponible en anglais et il faut répondre à toutes les questions en anglais. Des conseils utiles sont disponibles pour certains champs qui expliquent quelles sont les informations nécessaires.

Si vous avez lu toutes les informations et la documentation d'orientation requises, et que vous avez confirmé en cochant la case appropriée, vous êtes maintenant prêt à commencer votre demande.

Type de visa

- La première question qui vous sera posée est le type de visa que vous demandez - Court séjour (C) ou Long séjour (D).

Si vous souhaitez voyager en Irlande pour un séjour de moins de 3 mois, vous devez demander un visa court séjour de « C ». Les visas de court séjour sont accordés pour des activités telles que le tourisme (y compris un petit cours d'étude), des visites à la famille ou à des amis, des affaires, assister à une conférence/événement, participer à des spectacles/compétitions, se marier ou conclure un partenariat civil, travailler à court-terme lorsque l'approbation a été accordée en vertu du régime de travail atypique, le traitement médical, passer un examen, entreprendre un stage non rémunéré, certains types de formation, rejoindre un navire ou transiter par un point irlandais d'entrée à votre pays de destination

Si vous souhaitez voyager en Irlande pour plus de 3 mois, par exemple pour suivre un programme d'études, pour un travail à long terme ou pour vous installer définitivement en Irlande avec les membres de la famille qui résident déjà en Irlande, vous pouvez donc faire une demande de visa long séjour « D » pour une seule entrée.

Voyage simple ou voyages multiples

- La question suivante qui vous sera posée est « Type de voyage » - que ce soit simple ou multiple.

Un visa voyage simple vous permettra de demander l'entrée en Irlande une seule fois dans les dates de validité figurant sur le visa.

Un visa voyages multiples vous permettra de demander l'entrée en Irlande plusieurs fois au cours des dates de validité figurant sur le visa.

Si vous demandez un visa court séjour « C », vous pouvez demander un visa à entrée simple ou un visa à entrées multiples.

Si vous demandez un visa voyages multiples mais que l'on vous accorde un visa voyage simple la différence de frais de visa ne vous sera pas remboursée en aucun cas.

Si vous faites une demande pour un visa long séjour « D » c'est à dire pour un séjour en Irlande de plus de 3 mois, par exemple à des fins d'étude ou de travail ou pour rejoindre un membre de la famille qui vit déjà ici, vous devez demander un visa à entrée simple, long séjour.

Considérations politiques qui sous-tendent les décisions sur les demandes de visas court séjour à entrées multiples

Les visas à entrées multiples ne sont généralement émis que pour un candidat qui peut justifier de trajets réguliers.

Si vous avez précédemment eu 2 visas irlandais et que vous avez respecté les conditions de ces visas (par exemple, vous n'avez pas dépassé la durée du visa ou travaillé illégalement), vous pouvez faire une demande de visa voyages multiples.

Un visa à entrées multiples peut être approuvé dans certaines circonstances, si vous n'avez pas d'antécédents de voyage en Irlande, par exemple si :

- vous devez voyager régulièrement en Irlande pour de courtes visites de réunions d'affaires. Vous devez présenter une preuve de cela par votre employeur et par la société en Irlande avec qui vous vous engagez en affaires (le cas échéant),
- Lorsque que vous voyagez en Irlande pour affaires, vous devez voyager dans un autre pays, retourner en Irlande pour d'autres réunions, prendre une correspondance, ou

- vous voyagez vers et depuis un autre pays, en passant par l'Irlande.

Toute personne qui se voit remettre un visa long séjour (D) et qui a l'intention de rester en Irlande pour une période de plus de 90 jours doit s'inscrire auprès du Garda National Immigration Bureau (GNIB) dans les 90 jours suivant l'arrivée dans cet État. (Veuillez consulter www.garda.ie pour plus d'informations). Une fois que vous avez reçu une Garda Registration Card, vous pouvez demander un visa voyage multiples de retour, si nécessaire. Pour de plus amples informations à ce sujet veuillez consulter

Les pages visas de retour sur www.inis.gov.ie

Poursuivre votre demande en ligne....

- Vous devez ensuite sélectionner la raison du voyage. Par exemple, si vous souhaitez visiter l'Irlande en tant que touriste sélectionnez « visite touristique » ou si vous souhaitez rendre visite à de la famille ou à des amis en Irlande, sélectionnez « rendre visite à la famille/amis ».

L'option que vous choisissez ici déterminera les questions qui vous seront posées pendant le reste du processus, il est important de sélectionner la bonne raison dans la liste fournie. Une Sélection de raison de voyage incorrecte peut faire que votre demande vous soit retournée et vous obliger à remplir une nouvelle demande.

- Si la raison de votre Voyage n'apparaît pas dans cette liste, vous devez sélectionner l'option « Autre ».
- Vous devez ensuite indiquer brièvement la raison exacte dans le champ suivant, « But du voyage ». Ce champ peut également être utilisé pour fournir des informations supplémentaires sur toute option que vous choisissez.
- Vous devez ensuite sélectionner le type de passeport que vous avez et le numéro de passeport (la plupart des personnes ont un passeport national)
- Maintenant, saisissez les dates proposées pendant lesquelles vous souhaitez entrer et sortir de l'Irlande. Si vous demandez un visa long séjour, vous pouvez ne pas avoir de date de départ, de sorte que vous pouvez laisser le champ « A » en blanc. Tous les demandeurs de visa court séjour doivent saisir la date de départ de l'Irlande prévue dans ce champ.
- Cliquez sur le bouton « Enregistrer et continuer » pour passer à l'écran suivant.
- Si vous avez laissé un champ obligatoire vide, un message s'affiche en rouge en haut de l'écran. Vous devez faire défiler l'écran pour voir quels champs doivent être remplis
- Ensuite, vous devez entrer votre nom, prénom, et tout autre nom (nom de jeune fille par exemple ou nom à la naissance).
- Votre date de naissance doit être dans le format JJMMAAAA - exemple 07091982 - 7 septembre 1982
- Sélectionnez votre sexe en cochant la case appropriée.
- Ensuite, sélectionnez votre pays de naissance dans la liste fournie.
- Faites de même pour votre pays de nationalité. Pour la Nationalité, vous devez sélectionner le pays pour lequel vous détenez un passeport. Si vous avez la double nationalité, vous devez sélectionner le pays indiqué sur le passeport avec lequel vous avez l'intention de voyager.
- Pour l'emplacement actuel, vous devez sélectionner le pays dans lequel vous résidez actuellement.
- Une adresse complète est nécessaire (une adresse de boîte postale n'est pas suffisante). Seule votre adresse actuelle est nécessaire et vous pouvez utiliser jusqu'à 4 lignes pour saisir les coordonnées
- Veuillez fournir votre numéro de téléphone permettant à l'agent des visas de vous joindre pendant les heures de travail et votre adresse e-mail.
- Cliquez sur le bouton « Enregistrer et continuer ». Vous allez alors recevoir votre numéro de transaction unique. Une fois que vous avez ce numéro, vous pouvez enregistrer votre demande, quitter ce processus à tout moment, et revenir pour compléter votre demande dans les 30 jours.
- Vous pouvez récupérer votre demande à tout moment au cours de ces 30 jours en utilisant l'option « Récupérer demande » sur la gauche de l'écran. Vous devrez entrer votre numéro de transaction, votre numéro de passeport, votre pays de nationalité et votre date de naissance.

Les autres questions qui vous seront posées dépendront du but de votre voyage, mais en général, elles seront liées à votre historique d'immigration, à votre profession actuelle (le cas échéant), aux coordonnées de votre hôte/membre de la famille en Irlande, à votre situation personnelle et aux informations concernant la famille.

Avec de nombreuses questions, vous aurez la possibilité de répondre « Oui » ou « Non ». En sélectionnant une de ces options, d'autres questions peuvent vous être présentées lorsque vous avez coché la case correspondante. Il est donc important que vous sélectionniez toujours la bonne réponse ; sinon vous risquez de ne pas totalement compléter les informations vitales, ce qui retardera le traitement de votre demande, et pourra entraîner son refus.

Un certain nombre de champs sont obligatoires et vous ne serez pas en mesure de poursuivre votre application jusqu'à ce que vous ayez entré des informations dans ces champs.

Ci-dessous est présenté un guide détaillé pour achever le reste de votre demande de visa en ligne, couvrant les questions qui se rapportent à la plupart des catégories de demande -

informations générales

- Sélectionnez le nombre d'années et de mois depuis lesquels vous résidez dans votre pays de résidence actuel, et si oui ou non vous avez l'autorisation d'y retourner après votre séjour en Irlande

- Si vous faites une demande depuis lequel les demandeurs de visa irlandais sont tenus de fournir leurs données biométriques (empreintes digitales et photographie numérique) dans le cadre du processus de demande, vous serez invité à la question suivante : « Êtes-vous exemptés de l'obligation de fournir vos données biométriques ? » Vous devez répondre « Oui » ou « Non » à cette question. Il est conseillé de cliquer sur la « Liste de vérification des exemptions biométriques » avant de répondre à cette question. Si vous répondez « Oui », vous devez sélectionner le type d'exemption - « Enfant de moins de 5 ans » ou « Autre ». Si vous sélectionnez « Autre », vous devez saisir la raison.

Le texte de la « Liste de vérification des exemptions biométriques » figure ci-dessous pour votre information.

Texte de la liste des exemptions biométriques

Mise en garde

Si vous prétendez à tort être exempté de fournir vos données biométriques lorsque vous remplissez votre formulaire de demande en ligne, vous prenez les risques suivants :

- votre demande peut être refusée sans droit d'appel, et
- vous pouvez être empêché de faire d'autres demandes de visa pour une période de cinq ans.

Veuillez lire attentivement cette note d'information pour vérifier si vous êtes exempté de l'obligation de fournir des données biométriques.

Pour plus d'informations sur notre politique de biométrie en relation aux demandeurs de visa, veuillez vous référer aux pages de visa du service irlandais de l'Immigration et de la naturalisation à www.inis.gov.ie

1. Signification de l'expression « exemptées de l'obligation de fournir des données biométriques »

Si l'une des exceptions énumérées ci-dessous s'applique à vous, cela signifie que vous n'êtes pas tenu de fournir vos empreintes digitales et votre photo de face dans le cadre de votre demande de visa.

2. Exemptions

Les demandeurs suivants sont exemptés de fournir leurs données biométriques.

Âge

- a. Les enfants âgés de moins de 5 ans à la date de la présentation de leur demande de visa en ligne sont exemptés.

Statut/catégorie

- b. Les chefs d'État et les membres de leur famille faisant partie de leur foyer en voyage officiel ou privé et les domestiques privés et responsables compris dans les délégations de ces visiteurs sont exemptés. Les membres de leur ménage comprennent conjoint/partenaire civil/enfants de moins de 18 ans.
- c. Les chefs de gouvernement et les ministres du gouvernement des États reconnus par l'Irlande, les membres de leur famille faisant partie de leur foyer, et les responsables de la délégation se rendant à l'État à des fins officielles sont exemptés. Les membres de leur ménage comprennent conjoint/partenaire civil/et enfants de moins de 18 ans.
- d. Les diplomates, le personnel de service, le personnel technique, le personnel administratif et les fonctionnaires consulaires de carrière et membres de leur famille faisant partie de leur foyer, qui sont accrédités à l'Irlande en sont exemptés. Les membres de leur foyer comprennent conjoint/partenaire civil/enfants de moins de 18 ans/enfants à charge jusqu'à l'âge de 25 ans qui sont scolarisés à plein temps.
- e. Les diplomates qui transitent par l'État vers ou depuis un pays où ils sont accrédités sont exonérés. Les membres de leur famille faisant partie de leur foyer sont également exemptés. Membres de leur foyer comprennent conjoint/partenaire civil/enfants de moins de 18 ans.
- f. Les courriers diplomatiques qui voyagent vers l'État/transitent par l'État sont exonérés.
- g. Les diplomates qui voyagent vers l'État en leur qualité officielle dans le cadre d'une délégation au service des ministres du gouvernement ou équivalents sont exemptés lorsque leurs demandes sont accompagnées d'une note verbale de l'autorité d'émission (c'est-à-dire le ministère compétent exposant les détails de la nature de la visite et qui voyage) et une lettre d'invitation du département d'accueil en Irlande.

Note : Les titulaires de passeports de service/officiels en voyage en Irlande concernant les affaires de leur gouvernement ne sont pas exemptés de l'obligation de fournir leurs données biométriques (sauf s'ils peuvent par ailleurs bénéficier d'une exemption).

- h. Les employés des organisations intergouvernementales ou avec des bureaux en Irlande, qui ont été recrutés à l'étranger, sont exonérés ainsi que les représentants et les responsables d'organisations intergouvernementales qui voyagent en Irlande en leur qualité officielle concernant les affaires officielles de cette organisation lorsque leurs demandes sont accompagnées d'une note de l'organisation intergouvernementale fixant les modalités et la nature de la visite et une lettre d'invitation de l'organisation d'accueil en Irlande. Les membres de leur famille faisant partie de leur foyer sont exemptés. Les membres de leur ménage comprennent conjoint/partenaire civil/enfants de moins de 18 ans. D'autres personnes faisant partie de la la délégation d'une organisation intergouvernementale, par exemple les fonctionnaires, les secrétaires et les interprètes sont également exemptés.

Note : « Organisation intergouvernementale » se réfère à des organismes qui sont constitués principalement d' [états membres](#). Des exemples comprennent [Conseil de l'Europe](#) (CoE), [L'Union Européenne](#) (UE), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), [Organisation de la coopération et du développement économique](#) (OECD), [l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe](#) (OSCE), les Nations Unies (UN), [l'Organisation Mondiale du Commerce](#) (WTO).

- i. Les membres de l'équipage de la compagnie aérienne qui arrivent en tant que membres de l'équipage d'un avion et sont engagés à partir dans les 7 jours sur le même avion ou un autre

sont exemptés.

Note : L'équipage de la compagnie aérienne en transit pendant un délai maximum de 24 heures ne nécessite pas de visa (sauf s'ils sont ressortissants d'un pays qui est prévu aux fins des visas de transit).

Personnes pour lesquelles il est physiquement impossible de fournir des données biométriques

j. Les candidats pour qui il est physiquement impossible de fournir des données biométriques (par exemple des blessés sur civière) sont exemptés.

Note : Les candidats n'ayant aucun ou 1 seul doigt sont exemptés de l'obligation de fournir des empreintes digitales. Toutefois, ils sont tenus de fournir une photo de face et ne sont donc pas exemptés de fournir leurs données biométriques.

- La question suivante a pour but de savoir si vous avez déjà fait une demande de visa irlandais dans le passé et s'il vous en a déjà été délivré.
- Si vous avez reçu un visa irlandais, vous devez indiquer le lieu de l'ambassade irlandaise/consulat/bureau des visas où vous avez fait votre demande, ou fournir le numéro de référence qui vous a été délivré à ce moment
- Vous devez alors indiquer si on vous a déjà refusé un visa irlandais. Si tel est le cas, vous devez indiquer le lieu de l'ambassade irlandaise/consulat/bureau des visas où vous avez fait votre demande, ou fournir le numéro de référence qui vous a été délivré à ce moment
- La question suivante a pour but de savoir si vous avez déjà été en Irlande dans le passé. Si vous êtes déjà entré en Irlande à quelque moment dans le passé, que ce soit légalement ou illégalement, vous devez répondre « Oui » à cette question.
- Si vous répondez « oui » à cette question, d'autres questions apparaissent. Il vous sera demandé le but de votre voyage précédent, et de fournir les numéros de référence qui peuvent avoir été émis au cours de votre séjour - par exemple le numéro de référence du Ministère de la Justice, le numéro du Garda National Immigration Bureau (GNIB) ou un numéro personnels de sécurité sociale. Si votre séjour précédent en Irlande était de courte durée seulement, vous n'aurez probablement pas reçu l'un de ces numéros et vous pouvez laisser ces champs vides
- La question suivante a pour but de savoir si vous avez des membres de la famille vivant en Irlande - ce qui inclut les membres de la famille élargie, tels que les petits-enfants/grands-parents/oncles/tantes/cousines/ beaux-parents
- Si vous répondez « oui » à cette question, d'autres questions apparaîtront, demandant les noms, dates de naissance, liens de parenté, et le numéro de référence du ministère de la Justice, d'un membre de la famille. Vous devez donner les coordonnées de votre contact principal de la famille en Irlande. Si vous avez plus d'un membre de la famille résidant ici, vous devez faire une liste sur une feuille séparée et la présenter avec vos pièces justificatives

- numéro de référence du ministère de la Justice est délivré à tous les ressortissants non-EEE/suisses résidant en Irlande. Il peut être trouvé sur leur carte d'enregistrement Garda (GNIB).
- On vous demandera ensuite si on vous a déjà refusé l'autorisation d'entrer en Irlande. Êtes-vous déjà arrivé à un point d'entrée vers l'Irlande et vous êtes-vous refusé l'entrée par un agent d'immigration, avec ou sans visa ?
- Avez-vous déjà été expulsé de l'Irlande, ou avez-vous déjà reçu une notification d'expulsion ?
- Vous a-t-on déjà refusé un visa pour un pays autre que l'Irlande ?
- Vous a-t-on déjà refusé l'entrée, expulsé, ou demandé autrement de quitter un pays autre que l'Irlande ?

Si vous répondez « oui » à l'une de ces 4 questions, vous devez donner des informations dans la case appropriée, comprenant le pays concerné, les dates et la raison.

Si vous répondez « non » à une de ces questions et qu'il est constaté ultérieurement que vous n'avez pas répondu honnêtement, votre demande de visa sera refusée

- La dernière question de cette section vous demande si vous avez des condamnations pénales. Si vous répondez « oui », vous devez alors répondre à d'autres questions concernant la raison de votre condamnation, où et quand elle a eu lieu, et la durée de votre peine.

Cliquez sur le bouton Enregistrer et continuer

- Si vous avez laissé un champ obligatoire vide, un message s'affiche en rouge en haut de l'écran. Vous devez faire défiler l'écran pour voir quels champs doivent être remplis

Informations de passeport

- Vous devez indiquer le lieu où votre passeport ou document de voyage a été délivré, et indiquer la date de délivrance et la date d'expiration
- Si ce n'est pas votre premier passeport, vous devez cocher « non » en réponse à la question suivante. d'autres questions concernant les anciens passeports vous seront posées - les mêmes informations que précédemment sont obligatoires - numéro, autorité d'émission et dates de délivrance et d'expiration

Informations sur l'emploi/les études

- Cette section se rapporte à votre emploi ou vos études au moment présent dans votre pays de résidence. La première question a pour but de savoir si vous avez actuellement un emploi - si vous répondez « oui » à cette question, d'autres questions vous seront posées sur votre employeur actuel, la durée de l'emploi, le poste occupé, l'adresse professionnelle et le numéro de téléphone de votre employeur et une adresse e-mail
- La question suivante vous demande si vous êtes étudiant - si vous répondez « oui », vous serez invité à indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail de votre école ou université
- Cliquez sur le bouton Enregistrer et continuer
- Si vous avez laissé un champ obligatoire vide, un message s'affiche en rouge en haut de l'écran. Vous devez faire défiler l'écran pour voir quels champs doivent être remplis

Voyager avec d'autres personnes

- La question suivante vous demande si vous voyagez avec une autre personne - un collègue d'affaires, membre de la famille, ou dans le cadre d'un groupe.
- Si vous répondez « oui », vous serez invité à fournir le nom de la personne et à indiquer le lien qu'ils ont avec vous (le cas échéant)
- Si vous faites partie d'un groupe, veuillez donner le nom du chef de groupe
- Cliquez sur le bouton Enregistrer et Continuer

Contact/hôte en Irlande

- Si vous n'avez pas de contact personnel ou d'hôte personnelle en Irlande, vous devez indiquer le nom et l'adresse du logement où vous séjournerez pendant votre visite
- Si vous êtes en voyage d'affaires, ou à une conférence ou un événement, vous devez donner l'adresse de l'entreprise de votre hôte/organisateur basé en Irlande et un certain nombre de numéros de téléphone à jour avec lesquels ils peuvent être contactés
- Si vous venez en Irlande pour travailler ou étudier, vous devez donner l'adresse d'affaires de votre employeur/université basé en Irlande, et un certain nombre de numéros de téléphone à jour où ils peuvent être contactés
- Si vous rendez visite/retrouvez de la famille ou des amis, vous devrez donner leur adresse et un numéro de téléphone où ils peuvent être contactés la journée
- Veuillez alors indiquer si votre hôte/contact est quelqu'un que vous connaissez personnellement
- Si vous répondez « oui », veuillez donner leur nom, prénom, pays de nationalité, profession, lien avec vous, et leur numéro de référence du ministère de la Justice (si ressortissant non-EEE/Suisse)
- Si vous répondez « non », veuillez indiquer le nom et prénom de la personne de la société/université/ organisation avec qui vous avez été en contact
- Cliquez sur le bouton Enregistrer et Continuer
- Si vous avez laissé un champ obligatoire vide, un message s'affiche en rouge en haut de l'écran. Vous devez faire défiler l'écran pour voir quels champs doivent être remplis

Votre famille

- Veuillez sélectionner dans le menu déroulant si vous êtes célibataire, marié/ en partenariat civil, veuf, divorcé, séparé, si vous avez un partenaire de facto.
- Si vous avez un conjoint ou un partenaire, veuillez indiquer son nom, prénom, tout autre nom (par exemple nom de jeune fille ou nom de naissance) et sa date de naissance
- son numéro de passeport, et indiquez s'ils voyageront avec vous
- S'ils voyagent avec vous, ont-ils obtenu leur propre passeport, ou leur nom figure-t-il sur le vôtre ? S'ils voyagent avec vous, une demande distincte doit être remplie et une redevance distincte doit être payée

- Sélectionnez si votre conjoint/partenaire est un homme ou une femme, et sélectionnez le pays dans lequel ils résident actuellement
- Ensuite, entrez le nombre d'enfants à votre charge et indiquez leurs nom, prénom, date de naissance, sexe et nationalité.
- Veuillez indiquer si l'enfant voyage sur votre passeport ou s'ils ont le leur. Une demande distincte doit être faite pour chaque enfant, même s'ils sont inclus sur votre passeport. Des frais de traitement des visas doivent être payés pour chaque demande.
- Si vous avez plus de 6 enfants à charge, veuillez fournir des informations supplémentaires sur une feuille séparée et la joindre à vos pièces justificatives
- Cliquez sur le bouton Enregistrer et Continuer

Pour de nombreuses catégories de demandes de visa, vous avez maintenant atteint la dernière question qui vous demande si vous avez reçu une aide d'un agent/d'une agence pour remplir ce formulaire en ligne.

Pour les autres catégories de demandes de visa, comme l'emploi et les études, il y a d'autres questions spécifiques à ces catégories et elles sont présentées à la fin de ce document.

Aide avec ce formulaire

- Si vous avez reçu l'aide d'un agent/agence pour remplir votre demande en ligne, vous devez indiquer le nom de l'agent, le nom et l'adresse de l'agence, et un numéro de téléphone de jour où l'agent peut être contacté en journée

Déclaration

Lorsque vous avez répondu à toutes les questions, on vous présentera une déclaration que vous devez lire. Si vous êtes d'accord avec le contenu de cette déclaration, vous devez cocher la case pour confirmer. Le texte de la déclaration est présentée ci-dessous pour votre information.

DÉCLARATION PAR LE DEMANDEUR

Vous devez maintenant lire la déclaration ci-dessous et la signer. Elle doit être signée par le demandeur personnellement.

Une demande pour une personne âgée de moins de 18 ans doit être remplie par le parent ou le tuteur légal.

DÉCLARATION

Par la présente, je fais une demande de visa pour l'Irlande. Les renseignements que j'ai fournis sont, à ma connaissance, complets et exacts. En tant que demandeur, je déclare également que la photographie présentée avec ce formulaire est bien la mienne. Je confirme que si, avant que la demande soit statuée, il y a un changement important dans mes circonstances ou de nouvelles informations importantes pour cette demande deviennent disponibles, je vais informer le consulat/bureau des visas/ambassade qui s'occupe de la demande.

Je comprends que je devrai peut-être fournir mes données biométriques (empreintes digitales et photo de face) avant que ma demande ne soit traitée et que ces informations, ainsi que mes renseignements biographiques, seront recueillies par le Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni ou un autre agent autorisé sur nom du Service irlandais de naturalisation et d'immigration du Ministère de la justice et de l'égalité. J'accepte ce procédé et consens à fournir mes informations biométriques si nécessaire.

Je suis conscient que le Service irlandais de naturalisation et d'immigration, et le ministère de la Justice et l'égalité sont responsables de contrôler les données personnelles fournies aux fins de

cette demande. Je consens à ce que les données personnelles fournies soient traitées par le Service irlandais de naturalisation et d'immigration, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce et d'autres organismes, conformément au droit irlandais, comprenant la loi de protection des données, aux fins de promouvoir les intérêts de l'Irlande et de ses citoyens, le maintien de contrôles d'immigration efficaces et équitables, comprenant la confirmation/l'établissement de l'identité et/ou de l'historique d'immigration/les antécédents criminels, et la préservation et le renforcement de la zone commune de circulation. Je consens à ce que les données personnelles fournies soient conservées par le Service irlandais de naturalisation et d'immigration pour un traitement ultérieur aux fins énoncées ci-dessus. Je consens à ce que mes informations biométriques et/ou biographiques soient partagées avec et conservées par le Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni pour un traitement ultérieur, conformément à la loi dans le but de maintenir des contrôles d'immigration justes et efficaces dans la zone commune de circulation.

Je consens à ce que les données de ma demande, et/ou d'autres données fournies, comprenant les données biométriques et les résultats des contrôles effectués sur les bases de données pertinentes, puissent être divulgués à d'autres ministères irlandais et/ou organismes, y compris l'An Garda Síochána (police irlandaise), ainsi qu'aux autorités publiques des États membres de l'Union européenne/EEE et/ou d'autres États, y compris dans le but de confirmer l'identité et/ou les antécédents d'immigration/criminels.

Je comprends que je peux être enregistré par voie électronique (CCTV) lorsque je suis reçu dans un centre dans le but de fournir mes données biométriques et mes données biographiques ou de déposer mes documents et que ces enregistrements peuvent être conservés dans le but de conserver l'intégrité du processus de demande de visa.

Je comprends que des renseignements supplémentaires peuvent être nécessaires avant que ma demande puisse être traitée. Je comprends qu'omettre de fournir ces données, si elles sont demandées par l'ambassade/consulat/bureau des visas, peut entraîner le refus de ma demande.

Je comprends que toute information fausse ou trompeuse, ou toute fausse pièce justificative peut entraîner le refus de ma demande sans droit d'appel, et que cela peut m'empêcher de faire d'autres demandes de visa pour une période de cinq ans au maximum.

Je comprends aussi que si j'ai prétendu à tort être exempté de l'obligation de fournir des données biométriques, ma demande peut être refusée sans droit d'appel, et que je peux être empêché de faire d'autres demandes de visa pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Je consens à ce que le résultat de cette demande de visa puisse être mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni dans le but de préserver l'intégrité de la zone commune de circulation.

Je consens à ce que ce formulaire de demande et les pièces justificatives, ou des copies de ceux-ci, puissent être transmis à l'autorité de décision irlandaise par des moyens raisonnables jugés appropriés par le bureau de réception, comprenant les messageries commerciales (dans un paquet scellé) ou d'autres moyens postaux ou électroniques.

Je consens à être contacté par le Service irlandais de Naturalisation et d'Immigration du ministère de la Justice et de l'égalité à des fins de la réalisation d'enquête de recherche sur les politiques et/ou de sondages de satisfaction des demandeurs. Toute information complémentaire fournie sera utilisée uniquement à cette fin.

J'accepte que les consentements dans cette déclaration constituent tous les consentements nécessaires à l'application de toute exigence légale aux fins de la présente demande.

Signature du demandeur/parent ou tuteur légal
(dans le cas d'un candidat de moins de 18 ans)

Date

Vous verrez alors un écran contenant toutes les informations que vous avez saisies. Il est conseillé de l'imprimer et de vérifier les erreurs éventuelles.

Si vous devez apporter des modifications à ce stade, vous pouvez le faire en utilisant le bouton « retour » pour atteindre la question concernée.

Vous devez ensuite cliquer sur le bouton Enregistrer et continuer pour naviguer vers l'écran final. Lorsque vous êtes convaincu que tous les détails ont été saisis correctement, veuillez cliquer sur le bouton « Transmettre ».

Ensuite, cliquez sur le bouton « Voir et imprimer la fiche récapitulative ». Celle-ci contiendra quelques détails relatifs à votre demande et comment et où vous devez transmettre votre demande, aux frais applicables et aux pièces justificatives.

Cette fiche récapitulative comprendra également la Déclaration que vous avez lue plus tôt, que vous devez maintenant signer.

Seule la personne qui fait la demande peut signer cette Déclaration. Si le demandeur est âgé de moins de 18 ans, le parent ou le tuteur doit signer en son nom.

Veillez vous assurer de marquer votre nom et votre numéro de transaction de demande sur le dos de votre photo. Veillez ne pas coller la photo au formulaire. Il est important que votre photo soit conforme aux exigences figurant sur la page 1 de ce document, car les photographies ne répondant pas à ces exigences ne peuvent pas être acceptées et entraîneront des retards dans le traitement de votre demande de visa.

Transmission des documents à l'ambassade/consulat/bureau des visas/Centre de demande de visas

Une fois que vous avez transmis votre demande en ligne, vous devez vérifier l'adresse de site Web indiqué sur la fiche récapitulative pour plus d'informations sur la façon de transmettre vos pièces justificatives, les frais payables et les moyens de paiement acceptés.

Votre fiche récapitulative, la taxe correspondante (ou la confirmation du paiement de la taxe lorsque vous êtes tenu d'effectuer le paiement en ligne), 2 photos qui répondent à nos exigences, et toutes les pièces justificatives requises pour la catégorie de visa pour laquelle vous faites une demande, doivent être soumis à l'ambassade/consulat/bureau des visas/centre de demande de visa irlandais dans les plus brefs délais.

Si vous faites une demande de visa d'emploi ou d'études, consultez les informations ci-dessous

Demande de visa d'emploi

Si vous faites une demande pour de visa pour travailler en Irlande, vous devez avoir l'autorisation du ministère de l'Emploi, de l'entreprise et de l'innovation par le biais d'un permis de travail ou d'une autorisation en vertu du régime de travail atypique géré par le service de naturalisation et d'immigration irlandais.

Si vous avez sélectionné « emploi » comme la raison de votre voyage en Irlande, après avoir entré les coordonnées de votre famille, un nouvel écran apparaîtra.

- Vous devez maintenant entrer le numéro de référence de votre permis de travail/approbation en vertu du régime de travail atypique.

Note : Si vous faites une demande de visa Van Elst der, vous n'aurez pas de permis de travail. Veillez entrer N/A dans la case prévue pour un numéro de référence.

- Vous devez ensuite indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise pour laquelle vous travaillez.
- Veuillez fournir le nom de contact, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail d'une personne de cette société que l'agent des visas peut contacter pendant les heures de travail.
- Veuillez maintenant suivre les instructions ci-dessus pour finaliser et transmettre votre demande et les pièces justificatives

Demande de visa d'études

Si vous souhaitez faire une demande de visa pour étudier en Irlande, vous devez d'abord avoir été accepté dans cursus de formation - veuillez consulter www.inis.gov.ie pour obtenir des informations sur les études en Irlande et vous assurer de répondre à toutes nos exigences avant de remplir la demande en ligne.

- Vous devez confirmer que vous avez été accepté dans un cursus de formation et donner le nom de l'école/université, le titre du cours et sa durée
- Vérifiez que vous avez payé la totalité de vos frais à l'université

- Indiquez le nombre d'heures hebdomadaires d'études programmées que vous suivrez chaque semaine
- Vous devez alors indiquer si vous avez déjà étudié en Irlande dans le passé. Si vous répondez « oui », vous devez fournir des détails dans la case prévue - le nom du collège, des cours suivis, et les dates de début et de fin.
- La question suivante est « Parlez-vous anglais ? ». Si vous répondez « oui », il vous sera demandé de fournir des détails sur les qualifications reconnues à l'étranger de langue anglaise que vous possédez. Veuillez consulter nos directives de visa d'études pour les informations sur nos exigences de langue anglaise.
- Vous devez ensuite donner des détails sur votre niveau d'études à ce jour. Il s'agit des qualifications de l'enseignement secondaire et supérieur, et vous devez entrer le nom de l'école/université, les dates pendant lesquelles vous avez suivi les cours, et les qualifications que vous avez obtenues
- Tout écart entre votre dernière période de scolarisation et la demande doit être comptabilisé dans la case appropriée
- Si vous avez déjà été employé, veuillez fournir les détails - nom de l'employeur, les dates d'emploi, et le poste que vous avez occupé
- Vous devez ensuite donner des détails sur le soutien financier que vous aurez en Irlande - avez-vous vos propres finances, serez-vous pris en charge par un parrain (par exemple, membre de la famille), êtes-vous financé par votre gouvernement ou il y a-t-il une autre forme de soutien financier à votre disposition ?
- Si vous choisissez l'option « parrain », vous devez indiquer le nom de votre parrain principal, son lien avec vous, son adresse et un numéro de téléphone où l'agent des visas peut le contacter en journée.
- Si vous avez plus d'un parrain, vous devez fournir les mêmes informations que ci-dessus sur une feuille séparée et la joindre à vos pièces justificatives
- S'il y a d'autres fonds que vous désirez faire entrer en considération, veuillez entrer les informations dans la case appropriée.
- Veuillez maintenant suivre les instructions ci-dessus pour finaliser et transmettre votre demande et les pièces justificatives

EUROTEXT

TRANSLATIONS

Unit 4, Adelphi House, Upper George's Street, Dun Laoghaire, Co Dublin, Ireland
Tel: + 353 1 7096400 Fax: + 353 1 2846132
Email: info@eurotexttranslations.com Web: www.eurotexttranslations.com

Dun Laoghaire, 26 September 2014

True and Accurate Certificate

I, Sophie Murphy, of Eurotext Translations, hereby certify that the French translation of the English source file Declaration by Applicant.doc is substantially true and accurate.



Sophie Murphy
Production Manager
Eurotext Translations

B R E A K I N G T H E L A N G U A G E B A R R I E R S F O R B U S I N E S S

Eurotext Translations Ltd. Reg. in Dublin No. 121501 VAT no. IE 4814444 L
Directors: John McSweeney, John Shine, Jennifer Walsh

Eurotext Translations - An ISO 9001:2008 and EN 15038:2006 certified Company